



ST HERBLAIN, le 1er juin 2018

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SAMEDI 16 Juin 2018

RESOLUTIONS

Dans le cadre de la réforme territoriale, veuillez trouver ci-joint, conformément à l'article 19 des Statuts de notre Ligue, les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Juin prochain.

Les trois résolutions qui seront soumises au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Juin sont les suivantes :

- **PREMIERE RESOLUTION** : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts qui lui ont été soumis, approuve la modification des statuts de la Ligue Régionale dans toutes ses dispositions. **Par dérogation, le prochain exercice comptable s'étendra du 1er mai 2018 au 31 mai 2019.**
- **DEUXIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, approuve l'entrée en vigueur des nouveaux statuts à l'issue de la clôture de la présente assemblée générale. Par dérogation, les dispositions statutaires relatives à la composition et l'élection du Comité Directeur n'entreront en vigueur que lors du prochain renouvellement des instances dirigeantes, soit en 2020.
- **TROISIEME RESOLUTION** : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du nouveau règlement intérieur qui lui a été soumis, approuve la modification de celui-ci dans toutes ses dispositions.

Le Secrétaire Général,
Bernard FOURNIER